

*Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tizi-Ouzou*  
Réf: AT/DOT-TO/SDFS/DPM/MG N° 03/2024

Tizi-Ouzou, le 08 Janvier 2025

A

**MONSIEUR LE GERANT DE L'ENTREPRISE  
AMZIANE SADDEK**

**Objet :** Mis en demeure N° : 02  
Contrat N° : **72/2024**, portant sur les **travaux d'aménagement de l'ex CDC LNI pour abriter le CMP LNI,**

Monsieur.

Suite à votre demande de levée des réserves déposée au niveau du secrétariat de la direction opérationnelle des télécommunications en date du 12/12/2024, une sortie a été effectuée le 22/12/2024 ou il a été constaté que les réserves mentionnées dans le Procès-verbal de réception des travaux du 10/12/2024 n'ont pas été complètement levées, un délai de **03 jours** vous a été accordé afin de lever ces dernières mais malheureusement vous ne les avez pas pris en considération à ce jour et ce, malgré les relances verbales et écrites (voir le PV de sortie du 06/01/2025) qui vous ont été adressées à plusieurs reprises par mes services et par le bureau d'étude.

Je vous mets, donc, en demeure à l'effet de lever ces réserves dans les plus brefs délais, faute de quoi, il sera appliqué la réglementation en vigueur suite à cette défaillance et vous en assumerez seul toutes les conséquences qui peuvent en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

**Le Directeur Opérationnel  
des Télécommunications**



**Le Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Tizi-Ouzou  
Signé : Amar ADA**